

INFORMATION – COVID 19

Chères Cavalières, Chers Cavaliers,

Conformément au plan de sortie de confinement mis en place par le Gouvernement et aux instructions sanitaires spécifiques aux établissements équestres actées par le Ministère des sports afin de limiter la propagation du coronavirus « Sars-Cov-2 », notre activité est autorisée à reprendre sous certaines conditions.

Nous avons réorganisé le fonctionnement de l'établissement afin de favoriser la distanciation physique et de réduire les zones de contact permettant de limiter la propagation du coronavirus « Sars-Cov-2 ».

Si nous pouvons à nouveau vous faire pratiquer l'équitation, les conditions dans lesquelles l'activité sera réalisée seront différentes et ce jusqu'à nouvel ordre.

Les horaires d'ouverture, les modalités d'accès à l'établissement, les plannings ainsi que l'organisation générale des activités sont modifiés afin de limiter le nombre de cavaliers au même moment sur la structure.

Par conséquent, les différents contrats (contrats d'enseignement et conditions générales de ventes) qui nous lient se trouvent modifiés par le caractère de force majeure de cette crise sanitaire et la nécessité de respecter l'application des gestes barrières et les mesures de distanciation physique.

Le protocole sanitaire applicable dans l'enceinte de l'établissement vient compléter le Règlement intérieur applicable depuis le début de l'année.

Afin de nous permettre de reprendre sereinement notre activité nous vous demandons de respecter strictement le protocole sanitaire affiché et de le faire appliquer par tous ceux qui viennent dans l'établissement.

La poursuite de vos activités à compter de la réouverture de l'établissement implique une acceptation tacite de ces modifications organisationnelles de vos contrats rendues nécessaires par la crise sanitaire de la Covid-19 et indépendantes de notre fait.

En cas de non-respect, vous vous mettez en danger ainsi que vos proches, le personnel du club, les autres cavaliers et leurs proches, l'établissement se réservant alors le droit de vous refuser l'accès.

Nous comptons sur vous, sur votre civisme et votre coopération pour appliquer les gestes barrières, la distanciation physique et toutes les mesures sanitaires mises en place dans notre établissement.

Prenez soin de vous et de vos proches.

L'équipe du Parc d'équitation du Château Bleu